

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 23 avril 2026
DEL-2026-66**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 15
- * de Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Philippe CHERICI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Sylviane GANDOIN, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Maguy HOURTOLOU, M. Jean-Noël LUCIANI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Paul SCHIAPPA, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Dominique ALBERTINI, M. Julien BOSC, Mme Françoise CAMPANA, M. Michel CERVETTI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Jean-François MATTEI, Mme Marie-Ange MAZZONI, Mme Anne-Cécile MICHELI, M. Pierre ORSINI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Patricia SOULLARD.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, M. Balthazar FEDERICI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, M. Olivier MARTINEZ, M. Nicolas MAZZONI, M. Etienne RAFFALLI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI.

Objet : M 57 : Mise en place de matériel d'accessibilité des plages aux PMR à San Pellegrino– Demande de subvention et plan de financement- Modification de la décision n°DEC2025-19 en date du 16 décembre 2025.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 avril 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, sous la présidence de Monsieur Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante qu'il avait été validé par décision n°DEC2025-19 en date du 16 décembre 2025, la mise en place de matériel d'accessibilité des plages aux PMR à San Pellegrino.

Le coût total du projet s'élève à **8 400.00 € H.T.**

Selon le nouveau règlement d'aide « Paese Vivu » de la Collectivité de Corse il convient de modifier le plan de financement en abaissant le taux de participation de celle-ci à 70% et non plus à 80 %.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse par le biais du règlement financier « Paese Vivu », selon le plan de financement modifié suivant :

Organisme	Taux (%)	Montant H. T
Collectivité de Corse	70%	5 880.00 €
Communauté de communes de la Castagniccia Casinca - Autofinancement	30%	2 520.00 €
TOTAL	100%	8 400.00 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° DEC2025-19 en date du 16 décembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** la mise en place de matériel d'accessibilité des plages aux PMR à San Pellegrino ainsi que son plan de financement.
- **D'autoriser** et de **mandater** le Président à entreprendre et à mener toute démarche pour l'obtention du financement de l'opération ainsi que pour son bon déroulement.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la collectivité aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI